



# AVIS PUBLIC

## Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 6 décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**119-2022 : Règlement 119-2022 portant sur la citation du Pavillon Clément-Loranger à titre d'immeuble patrimonial**

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca).

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 8 décembre 2022.

---

Brigitte Beuparlant,  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, résidant à Lanoraie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 11 h et 12 h, le 8 décembre 2022, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 décembre 2022.

---

Brigitte Beuparlant  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe